

POIL DE CAROTTE



LE PROJET PEDAGOGIQUE

2019 / 2020 - St Christophe du bois (49)

LE SOMMAIRE

1. LA PRESENTATION DE LA STRUCTURE	
-L' organisateur	P. 3
-Les locaux	P. 3
2. LE MODE DE FONCTIONNEMENT	
-L' accueil périscolaire	P. 4
-L' accueil de loisirs	P. 4-5
3. LES MODALITES D'INSCRIPTION	
-Le dossier d'inscription	P. 5
-La clôture des inscriptions	P. 5-6
4. LE PERMIS A POINTS	
-Les objectifs	P. 6
-Le principe	P. 6
-Les règles de vie.....	P. 7
5. L'EQUIPE D'ANIMATION	
-L' équipe d'animation	P. 7
-Les taux d'encadrements	P. 7
6. LE PUBLIC	
-Les enfants en maternelle	P. 8
-Les enfants en primaire.	P. 9
7. LES OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE	
-Les objectifs du projet éducatif	P. 10
-Les objectifs du projet pédagogique	P. 10-12
8. LES MOYENS	
-Les moyens humains	P. 12
-Les moyens financiers	P. 12
-Les moyens de communication	P. 12
9. LES RELATIONS HUMAINES	
-La relation enfant / animateur	P. 13
-La relation animateur / famille	P. 13
-La relation dans l'équipe d'animation.....	P. 13-14
-La formation des stagiaires	P. 14
10. L'EVALUATION.....	P. 14

LE PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique est élaboré par l'équipe pédagogique. Il met en œuvre les intentions éducatives du Projet Educatif du service municipal « Poil de Carotte ». Il définit les conditions d'accueil des enfants. Il permet de donner un sens aux activités proposées. Il est conçu comme un contrat entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les enfants, leurs familles et la commune.

1- LA PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'ORGANISATEUR

Le service Poil de Carotte est un service municipal depuis le 1^{er} septembre 2018. Comme toutes les structures d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM), ce service fonctionne avec un projet éducatif qui a été créé par les membres du comité de pilotage : professionnels, parents et élus de la municipalité.

L'accueil périscolaire (APS) et l'accueil de loisirs (ALSH) est un établissement municipal. Il intervient sur le temps extrascolaire (les vacances scolaires) et périscolaire (avant et après l'école, et les mercredis).

Il permet de répondre à un besoin des familles, en proposant un temps d'accueil le matin et le soir après la classe, et en journée, les mercredis et les vacances scolaires.

C'est un moyen de garde « mais pas que ça... ». C'est aussi un lieu où les parents peuvent laisser sereinement leurs enfants, un lieu d'éducation pour les enfants, un espace d'épanouissement où ils peuvent se retrouver entre copains et copines, découvrir des activités pour s'épanouir, se détendre, se reposer, s'amuser, rêver et partager. C'est un lieu de partage, de repères avec un cadre et des règles définies et identiques pour tous.

LES LOCAUX

Les locaux du service municipal « Poil de Carotte » se situent 15 Rue Pasteur à Saint-Christophe-du-Bois.

Les locaux sont composés de :

- Trois salles d'activités,
- Une cuisine,

- Deux salles de siestes,
- Un bureau de direction,
- Des sanitaires.

Selon le rapport de la commission de sécurité du 12 avril 2017, l'effectif théorique admissible dans ce bâtiment est de 105 personnes (99 au titre du public et 6 au titre du personnel).

Selon la déclaration de la DDCS, le bâtiment peut accueillir:

- En APS : un effectif maximum de 99 enfants (40 de moins de 6 ans et 59 de plus de 6 ans) pour respecter les taux d'encadrements,
- En ALSH : un effectif maximum de 84 enfants (33 de moins de 6 ans et 51 de plus de 6 ans) pour respecter les taux d'encadrements.

2- LE MODE DE FONCTIONNEMENT

Le service municipal « Poil de Carotte » accueille les enfants de 3 à 12 ans révolus scolarisés sur la Commune de Saint-Christophe-du-Bois en accueil périscolaire, et scolarisé en primaire et maternelle les mercredis et les vacances.

AVANT / APRES L'ECOLE

L'accueil périscolaire est déclaré en tant qu'accueil périscolaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) 49.

Il est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- de 7h à 8h20 pour l'école privée,
- de 7h à 8h35 pour l'école publique.

Le matin, les enfants ont la possibilité de prendre un petit déjeuner entre 7h et 8h.

Les enfants sont répartis dans 3 salles différentes : les maternelles, les CP-CE1-CE2 et les CM1-CM2. Le temps du périscolaire est un lieu privilégié entre l'école, les enfants et les parents. L'animateur se doit d'être à l'écoute des enfants et des parents. L'animateur fait le lien entre les parents et l'école.

Sur les temps d'accueil périscolaire, chaque enfant doit pouvoir arriver et s'installer à son rythme. Ils ont la possibilité de faire différentes activités : lire, jouer, dessiner, discuter... Les animateurs doivent s'adapter aux rythmes et aux besoins des enfants.

L'accueil périscolaire est ouvert le soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h.

LE MERCREDI ET LES VACANCES SCOLAIRES

Depuis septembre 2018 et le « plan mercredi », la journée du mercredi est également considérée comme un accueil périscolaire. Le mercredi est donc déclaré en tant qu'accueil périscolaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) 49.

Les journées de vacances scolaires sont considérées comme un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Elles sont donc déclarées en tant qu'accueil de loisirs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) 49.

Suite à plusieurs demandes de parents, les horaires des mercredis et des vacances scolaires seront modifiés dès le 1^{er} septembre 2019. Le mercredi et les vacances, Poil de Carotte sera ouvert tous les jours de 7h00 à 18h30.

Pour le mercredi, un programme par période scolaire est proposé en fonction d'une thématique mensuelle, et pendant les vacances à raison d'une thématique par semaine.

Le mercredi et les vacances, les enfants sont répartis dans 2 salles différentes du bâtiment : les maternelles et les primaires. En fonction des animations ou des effectifs présents, un seul groupe pourra être formé.

Le respect des rythmes de l'enfant est important, Poil de Carotte est un endroit où les enfants peuvent se détendre et s'amuser en dehors du temps scolaire.

Le matin, nous proposons aux parents un accueil échelonné de 7h00 à 9h30. Les enfants peuvent prendre leur petit-déjeuner de 7h00 à 8h00. Un animateur est présent avec les enfants et propose différentes activités : lecture, jeux, dessins...

A partir de 9h30 et jusqu'à 11h30, les animateurs proposent des activités selon le planning et la thématique hebdomadaire des vacances ou mensuelle sur les mercredis. Les enfants ont ensuite un temps libre de 11h30 à 12h15.

Les animateurs accompagnent ensuite les enfants déjeuner au restaurant scolaire de la commune. Les parents sont libres de venir récupérer leur enfant entre 11h45 et 12h15 s'il ne déjeune pas à la cantine, ou entre 13h30 et 14h s'il ne participe pas à l'après-midi.

Nous sommes ensuite de retour vers 13h30. Trois groupes sont alors formés : les enfants entre 3 et 4 ans qui vont à la sieste, les enfants entre 4 et 5 ans pour un temps calme, et le groupe des grands également pour un temps calme. Ce temps calme est obligatoire de 13h30 à 14h. Ensuite, les animateurs proposent des activités selon le planning établi et les thématiques.

Entre 16h et 16h30, un goûter équilibré est proposé aux enfants. Les parents peuvent ensuite venir récupérer leurs enfants entre 16h30 et 17h.

A partir de 17h et jusqu'à 18h30, un accueil péricentre est possible pour les familles. Un animateur propose alors différentes activités : lecture, jeux, dessins...

Les heures de péricentre de 7h00 à 9h et de 17h à 18h30 sont facturées en supplément de la journée complète.

3- LES MODALITES D'INSCRIPTION

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Une fiche d'adhésion au service périscolaire et l'accueil de loisirs est à compléter à chaque rentrée scolaire, ainsi qu'une fiche sanitaire et les autorisations d'images et de sorties.

A réception de cette fiche accompagnée des pièces, le service municipal transmettra par e-mail, un lien pour vous connecter au portail parents, un identifiant et un mot de passe, afin que vous puissiez réaliser les inscriptions directement en ligne, via internet.

Le premier jour, le service remettra à la famille, une carte nominative pour que l'enfant puisse effectuer le pointage sur la tablette prévue à cet effet. A chaque arrivée et départ, l'enfant ou le parent devra scanner la carte au niveau de la tablette. Ce système permet de pointer les arrivées et les départs des enfants, et ainsi d'assurer la facturation du service au vu des fréquentations.

Les familles utilisatrices en 2018-2019 garderont les mêmes identifiants, et cartes que l'année précédente.

LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS

La clôture des inscriptions en ligne sur le portail parent se fera :

- pour l'accueil périscolaire avant et après l'école : 7 jours avant,
- pour l'accueil périscolaire des mercredis : 14 jours avant,
- pour l'accueil de loisirs : 14 jours avant le début des vacances (date sur le programme).

Les inscriptions pour les mini-camps, nuits sous toile, séjours se feront directement auprès de la direction de Poil de Carotte.

Un e-mail sera transmis aux parents, un mois avant la date, pour informer du programme, des tarifs et du délai pour l'inscription en ligne sur le portail parents. L'information sera également diffusée par affichage à Poil de Carotte, sur le site Internet et page Facebook de la Mairie.

4- LE PERMIS A POINTS

A compter du 1er septembre 2019, la municipalité de Saint-Christophe-du-Bois a décidé de mettre en place un permis de bonne conduite à Poil de Carotte pour les enfants scolarisés en primaire.

Pour que le temps périscolaire et l'accueil de loisirs soient des moments agréables pour les enfants et le personnel, chacun doit respecter des règles simples : respecter les locaux, le matériel et respecter ses camarades et le personnel encadrant.

LES OBJECTIFS

Le permis de bonne conduite a pour objectif :

- d'être un outil pédagogique et ludique pour responsabiliser les enfants face à leur comportement,
- d'apprendre aux enfants les règles de vie en collectivité,
- de créer du lien entre les familles et les équipes éducatives.

LE PRINCIPE

Chaque enfant a un permis de bonne conduite avec 12 points au début de l'année scolaire.

A chaque fois qu'un enfant perd ou gagne des points, il doit faire signer son permis à ses tuteurs légaux, puis le rapporter le lendemain à un responsable du service : Mme Marie GUERIN ou M. Guillaume L'HOMMELET.

Si l'enfant perd ses 12 points, il sera exclu pour une durée d'1 semaine à Poil de Carotte. Une rencontre sera organisée avec le responsable du service, le maire ou l'élue en charge des affaires scolaires et les parents, pour expliquer les raisons de cette exclusion.

Après ce renvoi temporaire, l'enfant se verra réattribuer un capital de 12 points. Cependant, s'il perd à nouveau ses 12 points, il sera renvoyé définitivement du service.



LES REGLES DE VIE

Les enfants peuvent perdre **1 point** quand ils sont impolis, ils ont un langage familier, ils sont mauvais joueur, ils crient, ils se bousculent, ils se lèvent ou se déplacent sans permission pendant les goûters et les repas.

Les enfants peuvent perdre **2 points** s'ils jouent avec la nourriture, s'ils abîment le matériel ou s'ils détériorent les locaux ou le mobilier.

Les enfants peuvent perdre **3 points** s'ils ont un comportement inadmissible à l'égard de camarades ou des adultes (violence, insulte, moquerie, menace) ou s'ils se mettent en danger dans les différents locaux ou sur les trajets.

Mais les enfants peuvent aussi récupérer des points s'ils font des actions positives :

- Quand ils réparent leur bêtise immédiatement : **+ 1 point**
- S'ils sont bon joueur : **+ 1 point**
- Quand ils participent aux tâches quotidiennes (préparer le goûter, nettoyer la table, mettre les verres dans le lave-vaisselle ou passer le balai après le goûter...) : **+ 1 point**
- S'ils aident les autres volontairement : **+ 2 points**
- Quand ils ont une période d'1 journée sans problème : **+ 2 points**

5- L'EQUIPE D'ANIMATION

L'EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation est composée d'un binôme de direction et d'animateurs permanents :

- Marie GUERIN**, directrice du service accueil périscolaire et de loisirs,
- Guillaume L'HOMMELET**, directeur adjoint et animateur,

- Nolwenn BARTHUEL-JOUBERT**, animatrice
- Annie BOUTET**, animatrice
- Laura CHEVALIER**, animatrice
- Aurélié GUIBERT**, animatrice

- Anabella LERAULT**, animatrice
- Emmanuelle LETY**, animatrice
- Floriane PIERRE**, animatrice
- Déborah RUELLO**, animatrice

Des animateurs saisonniers BAFA, ou stagiaires BAFA, peuvent également intervenir pendant les vacances scolaires et périscolaires.

LES TAUX D'ENCADREMENTS

Le projet éducatif de la commune nécessite une révision des taux d'encadrements. Les taux d'encadrements sur le périscolaire sont les suivants :

- 1 animateur pour 10 enfants de maternelle,
- 1 animateur pour 14 enfants de primaire.

Les mercredis et pendant les vacances scolaires, les taux d'encadrements sont les suivants :

- 1 animateur pour 8 enfants de maternelle,
- 1 animateur pour 12 enfants de primaire.

6- LE PUBLIC

LES ENFANTS DE MATERNELLE

De 3 à 6 ans, l'enfant a des besoins psychologiques particuliers. Il développe entre autres sa confiance et son autonomie. Le tableau ci-dessous présente les différentes caractéristiques des enfants entre 3 et 6 ans.

Caractéristiques des enfants	
Physiques et psychomoteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Découverte de son corps ▪ Croissance importante et rapide ▪ Coordination des mouvements ▪ Se fatigue rapidement mais récupère vite (besoin de se dépenser et de temps calme) ▪ Ne mesure pas sa force ▪ Développe sa dextérité ▪ A besoin d'un rythme de vie régulier ▪ Est dans l'apprentissage de l'hygiène et de la propreté ▪ Découvertes des notions spatiales
Psychologiques et intellectuels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Complexe de Caïn (jalousie entre frère et/ou sœur) ▪ Complexe d'Œdipe (repousse le parent du même sexe et est attiré par l'autre) ▪ Affirmation de soi, vers 3 ans il commence à dire « je » ▪ Crise d'opposition des trois ans (période du non !) ▪ Positionnement de l'individu et du caractère : « Veut pas ! Non ! » ▪ Temps d'attention et de concentration très court ▪ L'imaginaire est en plein développement ▪ Acquisition du langage ▪ Développement de la mémoire et de la curiosité ▪ Début du contrôle de soi ▪ A besoin de repères constants ▪ Grande curiosité ▪ Développement des sens ▪ Développement du langage et de la pensée ▪ Goût pour le merveilleux et le magique
Affectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problème de séparation avec la mère / le père ▪ Très sensible à l'avis de l'adulte : besoin de justice équitable ▪ Peur du noir ▪ Importance du doudou : attache aux repères familiaux ▪ Besoin de sécurité, de tendresse ▪ Très influençable ▪ Importance de l'explication de chaque acte : sinon ne comprend pas son erreur ▪ Ont des sentiments purs envers les enfants et les adultes : sans arrières pensées
Sociologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séparation de la cellule familiale ▪ Découvre de nouveaux environnements et repères ▪ Début de la vie en collectivité ▪ Début du langage ▪ Apprentissage de l'autonomie ▪ Aime à être responsabilisé et à aider les adultes ▪ Copie le comportement familial quand il est dans une collectivité ▪ Prend conscience de la différence des sexes ▪ Sociable mais préfère jouer seul ou avec les enfants du même sexe que lui

LES ENFANTS DE PRIMAIRE

Entre 6 et 12 ans, c'est l'âge où l'enfant quitte le milieu strictement familial. De nouvelles contraintes s'imposent à lui : il doit partager l'attention, il doit suivre d'autres règles.

Avant il passait son temps à jouer, maintenant il doit travailler. C'est l'apprentissage de la lecture, de l'écriture. Il peut comprendre des choses abstraites. Il est plein d'énergie, il est curieux, il imite.

Caractéristiques des enfants	
Physiques et psychomoteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Très actif, bouge beaucoup ne peut pas rester longtemps assis. ▪ Besoin de se dépenser, mais se fatigue aussi facilement (endurance limitée) ▪ Aime le sport, la compétition, les défis ▪ Apprentissage du respect des autres et du respect de soi ▪ Fort désir d'autonomie. ▪ Est encore maladroit
Psychologiques et intellectuels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avide de connaissances. ▪ Grande capacité de mémorisation ▪ Développe son expression verbale ▪ Observe beaucoup et veut imiter l'adulte ▪ Accepte la discussion, le dialogue ▪ Donner des responsabilités ▪ Expliquer les règles et les interdits ▪ Est rêveur, dans la lune ▪ A beaucoup d'imagination, s'identifie aux héros ▪ Aime beaucoup les histoires ▪ Intérêt pour la lecture ▪ A des oreilles indiscrettes ▪ Aime être pris au sérieux ▪ A conscience de la réussite et de l'échec ▪ Est conscient de tricher
Affectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'ouvre sur les autres. ▪ Cherche des amitiés en dehors de la famille. ▪ Est sensible à la correction ▪ A besoin d'être aimé, d'être reconnu. ▪ Besoin d'être valorisé ▪ A besoin encore qu'on l'aide à prendre des décisions
Sociologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aime participer aux conversations des adultes ▪ Est bavard, moqueur (il doit apprendre le respect de l'autre) ▪ Est pudique, a besoin d'intimité ▪ N'aime pas être considéré comme un petit ▪ Ne supporte pas de perdre ▪ Aime être le chef. ▪ A la capacité de raisonner. ▪ A la notion de bien et de mal. ▪ Commence à lire seul.

7- LES OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE

LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF

En mars / avril 2018, un comité de pilotage composé de professionnels, de parents et d'élus a été créé pour réfléchir et concevoir le projet éducatif. Deux projets éducatifs ont donc été élaborés, un pour l'accueil de loisirs et l'autre pour l'accueil périscolaire.

Le projet éducatif de l'accueil de loisirs a donc déterminé des axes à travailler :

- L'épanouissement et le bonheur de l'enfant,
- Permettre à l'enfant quel qu'il soit, d'avoir sa place dans le groupe, de ne pas être mis de côté,
- Accompagnement et écoute de l'enfant comme un être à part entière,
- Les besoins de l'enfant,
- Le lien pour mieux vivre ensemble, le partage, l'acceptation des différences,
- L'épanouissement de l'enfant par des activités diversifiées, mais également en le laissant ne rien faire,
- Que l'enfant fasse des choix, dans la mesure du possible,
- Le lien entre la maison, l'école et la structure,
- Le développement de l'autonomie de l'enfant.

Le projet éducatif de l'accueil périscolaire a également déterminé des axes à travailler :

- Que le rythme des enfants soit respecté, qu'ils puissent arriver le matin en douceur, prendre son petit-déjeuner et jouer,
- Que le soir après l'école, il puisse décompresser, souffler,
- Que les animateurs assurent la sécurité des enfants, tant physique, qu'affective,
- Qu'ils leur proposent des activités nouvelles, qu'ils créent du lien, du partage avec d'autres enfants,
- Que les professionnels soient là pour accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants, qu'ils soient source de conseils, de soutien et à l'écoute.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Une réunion d'équipe a eu lieu le samedi 30 mars 2019, afin que tous les animateurs/trices puissent participer à la détermination de ces objectifs. Voici les différents objectifs qu'il a été décidé de travailler pour l'année scolaire 2019/2020 :

Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants :

- Veiller au bien-être et à la protection des enfants : écoute, échanges, prévention, observations ;
- Garantir la sécurité des enfants : respect des taux d'encadrements, règles de sécurité, trousse à pharmacie, fiche sanitaire, PAI ;
- Respecter et faire respecter les règles de vie du centre aux enfants ;
- Assurer la sécurité des locaux et de l'environnement extérieur : city stade, centre aéré, salle de sport, lieux de sorties ;
- Respecter les règles sanitaires et d'hygiène de la DDCS et de la PMI (affichages obligatoires, propreté des locaux...) ;
- Assurer la sécurité des enfants lors des trajets : passage sécurisé, gilet jaune ;
- Etre un lieu d'accueil chaleureux où les enfants se sentent bien ;
- Proposer aux enfants un petit-déjeuner, des repas et un goûter équilibrés.

Respecter les besoins de chaque enfant :

- Proposer un réveil échelonné à la sieste adapté à chaque enfant pour respecter leur sommeil ;
- Proposer un accueil échelonné le matin pour respecter le rythme de chaque enfant ;
- Proposer un cadre précis et des repères pour les enfants (animateurs, règles de vie...) ;
- Respecter les besoins quotidiens des enfants (repas, sieste, temps calme, jeux extérieurs...) ;
- S'adapter aux besoins des enfants : aller à l'extérieur où faire des activités plus calmes si les enfants en ont besoin ;
- Etre à l'écoute des enfants ;
- Prendre le temps de vivre la journée avec les enfants ;
- Travailler sur le bien-être des enfants et la gestion des émotions.

Proposer des temps d'animations variés et adaptés à chaque tranche d'âge

- Proposer un programme d'animations adaptées à chaque tranche d'âge les mercredis et les vacances scolaires ;
- Proposer un fonctionnement d'accueil avec 3 tranches d'âges sur le temps périscolaire ;
- Faire découvrir de nouvelles animations aux enfants avec l'objectif de leur faire apprendre quelque chose en s'amusant ;
- Laisser le choix aux enfants de choisir une activité ou de faire autre chose en autonomie ;
- Proposer aux enfants de faire leurs devoirs avec l'aide d'un animateur s'ils le souhaitent ;
- S'entourer de partenaires extérieurs lorsque les activités le nécessitent ;
- Proposer au moins chaque été un séjour pour les enfants ;
- Organiser au moins une sortie par vacance pour permettre aux enfants de sortir et d'expérimenter de nouvelles choses ;
- Rassembler petits et grands lors des journées « Fais ton choix » sur l'été pour créer des liens ;
- Travailler en collaboration avec la résidence de l'Ormeau pour créer des liens intergénérationnels.

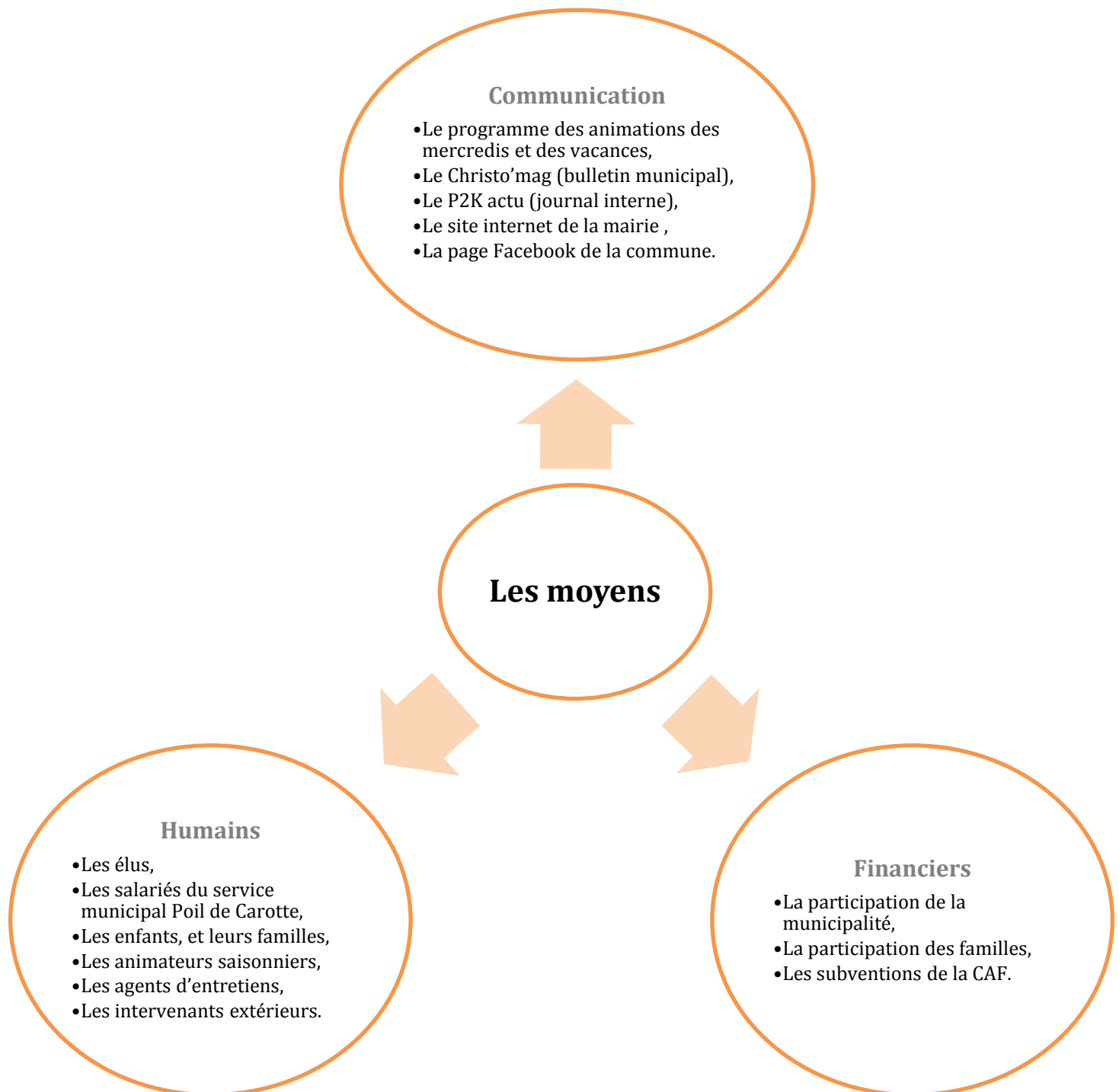
Favoriser l'autonomie des enfants :

- Laisser la liberté aux enfants de choisir une activité ou de ne rien faire s'ils le souhaitent ;
- Mettre en place des temps libres et des temps de jeux extérieurs libres ;
- Responsabiliser les enfants afin qu'ils puissent évoluer, grandir et se construire ;
- Prendre le temps de faire les activités avec les enfants ;
- Impliquer les enfants dans les tâches quotidiennes : préparation du goûter, vaisselle ;
- Laisser faire les enfants : s'habiller seul à la sieste, manger seul (serviette pour les petits), se laver les mains ou aller aux toilettes, faire un trait à la règle, découper, lacer ;
- Faire fonctionner la boîte à idées et s'en inspirer pour la mise en place des animations ;
- Mettre à disposition des enfants du matériel pédagogique adapté à chaque tranche d'âge ;
- Transmettre les valeurs défendues par le service « Poil de Carotte » : le respect, la politesse, la tolérance, l'entraide et le partage.

Favoriser les échanges avec et entre les familles

- Accueillir les familles dans la bonne humeur, dans un lieu chaleureux et dans un climat de confiance ;
- Echanger avec les familles ;
- Proposer un fonctionnement identifié et communiqué aux familles ;
- Appliquer le règlement intérieur, pour conserver une équité entre tous ;
- Informer les familles de la journée de leur enfant, l'animateur étant le relais entre l'école et les parents ;
- Proposer un temps fort entre animateurs, élus, enfants et familles une fois par an ;
- Prendre en compte l'avis des familles.

8- LES MOYENS



9- LES RELATIONS HUMAINES

LA RELATION ENFANT / ANIMATEUR

L'équipe veillera à être à l'écoute des enfants, et à favoriser les échanges. Les enfants seront responsabilisés notamment par la participation aux tâches quotidiennes, et par la mise en place des règles de vie, élaborées par et avec eux.

L'animateur peut être proche, et vivre de bons moments avec les enfants, mais il est indispensable de conserver une juste distance avec eux, et de leur expliquer. L'attitude de l'animateur est fondamentale, l'animateur doit avoir un comportement exemplaire qui doit exclure toute forme de violence, verbale et physique. L'animateur se doit d'être cohérent, et donc de respecter lui-même les règles de vie de la structure.

Dans la relation à l'enfant, l'animateur devra faire respecter les règles qui ont été décidées en équipe, et appliquer des sanctions si les règles ne sont pas respectées pour le bien-être des enfants.

LA RELATION ANIMATEUR / FAMILLES

L'équipe d'animation veillera à créer un lien avec les familles et à répondre à leurs interrogations. Des rencontres conviviales seront organisées avec les parents à la fin de chaque vacances pour tisser un lien.

Les parents seront informés des différentes animations prévues par le biais des programmes d'animation. Le projet pédagogique de la structure sera également à disposition des familles.

Les familles pourront être investies sur les activités mises en place : transport, matériel, connaissance technique...

L'animateur peut être proche des familles, mais il est indispensable de conserver une juste distance avec elles, et de lui expliquer que le cadre professionnel est différent du cadre personnel. L'attitude de l'animateur est fondamentale, l'animateur doit avoir un comportement exemplaire et professionnel.

LA RELATION DANS L'EQUIPE D'ANIMATION

L'animateur représente « Poil de Carotte ». Il défend et met en pratique les objectifs éducatifs et pédagogiques de la commune.

L'animateur devra signer « le règlement intérieur », qui présente ses droits et devoirs.

L'animateur travaille en équipe. L'équipe d'animation se doit d'être solidaire.

Le projet éducatif établi par la municipalité et le projet pédagogique mis en œuvre par la direction doivent être respectés. En cas de problème au sein de l'équipe d'animation, l'animateur est tenu au devoir de réserve et, en aucun cas, ne doit mêler les enfants à ses différends. Tout fait grave porté à sa connaissance doit être transmis obligatoirement à la direction.

Des réunions d'équipe ont lieu régulièrement pour préparer les animations, et pour juger du bon déroulement de l'accueil de loisirs et périscolaire.

L'été, des réunions hebdomadaires seront organisées pour établir le bilan de la semaine. Ces temps seront aussi l'occasion de créer une cohésion d'équipe, de faire un point sur le travail d'équipe, et d'évoquer les points positifs ou négatifs rencontrés, et de faire une évaluation du fonctionnement.

LA FORMATION DES STAGIAIRES

En tant que professionnels de l'animation, il nous appartient de transmettre nos compétences, et d'accompagner les stagiaires dans leur formation professionnelle.

Pour cela, l'équipe prendra le temps d'échanger avec les différents stagiaires sur les attentes, les appréhensions et les objectifs. En plus du bilan d'équipe, le directeur prendra le temps de faire des évaluations individuelles avec le stagiaire à l'aide d'une grille d'évaluation.

L'équipe d'animation a également la possibilité de participer à des formations professionnelles.

10- L'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Une évaluation annuelle sera faite pour évaluer le projet pédagogique, par le biais des moyens suivants :

- Enquêtes de satisfaction auprès des familles ;
- Echelle du nombre de familles venues lors des temps forts (min. 15 familles) ;
- Bilan de fin d'année avec les enfants ;
- Evaluation des objectifs (CEJ).